



PROCES VERBAL

SECTION COMPETITIONS JEUNES foot à 11

REUNION DU 07 SEPTEMBRE 2019

Présidence : COLLINET Eric

Présents : Jean Louis ROUSSEUX – Jean Jacques LEBERT – COLLINET Eric

Absent :

OUVERTURE

L'animateur accueille avec plaisir les membres et ouvre la séance

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

L'animateur,

Demande si des observations ou modifications doivent être apportés au procès-verbal cité ci-après :

PV Du 15 Juin 2019 paru sur le site le 19 Juin 2019.

La Section,

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal

RAPPEL / FEUILLE DE MATCH

La feuille de match doit être remplie entièrement :

1° Le N° de licence et Nom de l'éducateur responsable de l'équipe (dans la case en bas de la feuille)

2 ème Le nom et N° de licence des arbitres et juge de touche

3 ème Les jeunes doit être encadrés par un Educateur ou Dirigeant Majeur.

RAPPEL REGLEMENT JEUNES FOOT A 11

Aticle 9 : Matches remis -Terrains impraticables

Règlement relatif au report de match pour terrain impraticable en période hivernale et hors période hiver « voir circulaire d'application sur le site du DMF rubrique documents »

Il ne sera accordé qu'un seul report pour un même match, si celui-ci devait être reporté une 2^{ème} fois la rencontre sera systématiquement INVERSEE ou jouée sur un terrain de repli (*proposé par le club recevant*) de préférence synthétique, et ce, afin d'éviter l'application de l'article 10 de ce règlement.

Article 10 - Classements

Un classement est arrêté à la fin de chacune des phases dites d'automne et de printemps.

1. **Les matches de la 1ère phase non joués à la date du 22 décembre 2019 seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 point)**
2. **Les matches de la 2ème phase non joués à la date du 15 juin 2020 seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 point)**

Catégorie U14

CHAMPIONNAT U 14 R3 1^{er} PHASE

POULE UNIQUE / 12 CLUBS

BETHENY FC / FISMES ARDRE / RS NEUVILLETTE JAM 1 /ST MARTIN LA VEUVE 1/
CHALONS FCO / GUEUX-MUIZON/ RS ST ANNE 2 / TAISSY AS / COTE DES BLANCS
REIMS SIRES /SEZANNE RC / VITRY FC

MONTEES-DESCENTES A L'ISSUE DE LA 1^{er} PHASE

Les 5 premiers de la Poule R 3 restent en R 3 (2ème phase inter-district avec les Ardennes)

Les équipes classées de la 6ème à la 12ème place descendent en D 1

CHAMPIONNAT U 14 D2 1^{er} PHASE

3 POULES : 27 EQUIPES

GROUPE A : BAZANCOURT/ RS MURIGNY FP/ STADE DE REIMS 2/ CERNAY-BER-LAV/
RS ST ANNE 3 / TINQUEUX CHAMP 3 / CHAMPIGNY/ SILLERY FC/WITRY
LES REIMS 2 / REIMS CHRISTO

GROUPE B : AY CS/ ESTERNAY / REUIL FC/ COTE DES BLANCS 2 / MONTRAIL SC 1
ST BRICE COUR/DIZY US / PIERRY MOUSSY/ TINQUEUX CHAMP /
SEZANNE SA

GROUPE C : ARGONNE FC/ COUVROT US/ MOURMELON / ASPTT CHALONS/
FAGNIERES ES / SEPT SAULX/ BIGNT-SAU-SOM/ MONTMIRAIL SC 2
ST MARTIN LA VEUVE 2

MONTEES-DESCENTES A L'ISSUE DE LA 1^{er} PHASE

Montée de D 2 en D 1 le premier de chaque groupe

Le Club de MONTMIRAIL ayant 2 EQUIPES EN U 14 D2 1ER PHASE seule L'EQUIPE MONTMIRAIL 1 PEUT ACCEDER EVENTUELLEMENT EN D 1 POUR LA 2 EME PHASE (accord de Montmirail)

Le club de TINQUEUX CHAMPAGNE FC n'ayant pas répondu à la commission pour désigner son équipe 1ère en Championnat U 14 D 2,
La commission décide que l'Equipe de TINQUEUX CHAMP FC 1 engagée en D2 Groupe B est désignée comme équipe première et sera la seule équipe de TINQUEUX qui pourra éventuellement accéder en D1 à l'issue De la 1^{ère} phase.

Catégorie U16

CHAMPIONNAT U 16 R 3 1^{er} PHASE

POULE UNIQUE / 12 CLUBS

ARGONNE FC / DIZY US / TAISSY AS 2 / CORMONTREUIL FC/ EPERNAY RCC 2
SEZANNE RC 1 / VITRY FC / COTE DES BLANCS/ GUEUX MUIZON/ SILLERY
WITRY LES REIMS / REIMS STE ANNE 2

MONTEES-DESCENTES A L'ISSUE DE LA 1^{er} PHASE

Les 5 premiers de la Poule R 3 restent en R 3 (2ème phase inter-district avec les Ardennes)

Les équipes classées de la 6ème à la 12ème place descendent en D 1

CHAMPIONNAT U 16 D2 1^{er} PHASE

3 POULES : 29 EQUIPES

GRUPE A : BETHENY FC / NORD CHAMPAGNE/ RS MURIGNY FP/ CERNAY BE LA
RS ESPERANCE/ RS NEUVILLETTE JAM 1 / CORMONTREUIL FC 2
RS SIRES/ BAZANCOURT/ WITRY LES REIMS 2

GRUPE B : ASPTT CHALONS / FAGNIERES ES / SERMAIZE US / CHALONS FCO
MONTMIRAIL SEZANNE RC 2/ SOMSOI BI SA / COUVROT US
ST MARTI NS/ PRE/ MOURMELON

GRUPE C : AY CS / EPERNAY TURCS/ RS NEUVILLETTE JAM 2/ DIZY US 2/
FISMES ARDRE/ ST BRICE COUR/ DORMANS SC/ REUIL FC
TINQUEUX CHAMP FC / RS ST ANNE 3

MONTEES-DESCENTES A L'ISSUE DE LA 1^{er} PHASE

Montée de D 2 en D 1 le premier de chaque groupe

Le club de REIMS NEUVILLETTE JAMIN n'ayant pas répondu à la commission pour désigner son équipe 1ère en Championnat U 16 D 2.

La commission décide que l'Equipe de REIMS NEUVILLETTE JAMIN 1 engagée en D2 Groupe A est désignée comme équipe première et sera la seule équipe de REIMS

NEUVILLETTE JAMIN qui pourra éventuellement accéder en D1 à l'issue de la 1^{ère} phase.

Catégorie U18

CHAMPIONNAT U 19 R 3 1er PHASE

POULE UNIQUE: 12 Clubs

ARGONNE FC / DIZY US / GUEUX AS / TAISSY AS 2 / CORMONTREUIL FC/
FAGNIERES ES / NORD CHAMPAGNE / VITRY FC / COUVROT / FISMES VESLE
SEZANNE RC / WITRY LES REIMS

MONTEES-DESCENTES A L'ISSUE DE LA 1^{er} PHASE

Les 5 premiers de la Poule R 3 restent en R 3 (2ème phase inter-district avec les Ardennes)

Les équipes classées de la 6^{ème} à la 12^{ème} place descendent en D 1

CHAMPIONNAT U 18 D2 1^{er} PHASE

2 POULES : 12 EQUIPES (ALLER ET RETOUR)

GRUPE A : ASPTT CHALONS / AY CS/ DIZY US 2 / OIRY US / BIGNI SA SOM /
SERMAIZE US

GRUPE B : BETHENY FC / ESTERNAY US / DORMANS SC/ TAISSY AS 3/
EPERNAY TURCS / TINQUEUX CHAMP FC

MONTEES-DESCENTES A L'ISSUE DE LA 1^{er} PHASE

Montée de D 2 en D 1 le premier de chaque groupe et le meilleur deuxième

FORFAIT GENERAL

L'animateur,

Donne lecture du courrier reçu le 5 Septembre d'ESTERNAY déclarant FORFAIT GENERAL pour son équipe U 18 D 2 GR B

La section,

Prend acte et regrette cette décision

Frais de dossier 70 € à la Charge du Club d' ESTERNAY.

L'ANIMATEUR

Jean Jacques LEBERT

LE SECRETAIRE

JL ROUSSEAU

PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de SEPT jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU, MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS